

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N°15/2014 concernant le projet d'amélioration du chemin de Chamoyron, tronçon supérieur, création d'un trottoir et remplacement de conduites souterraines.

Membres de la commission d'étude: Mme Itziar Plazaola Giger (présidente), Mme K. Morand (rapporteuse), Mme Corinne Andreutti, M. Sandro Aita, M. Patrick Bays, M. Philippe Ducraux, M. William Yoakim (excusé) a été remplacé par M. Jean Dupraz.

La commission s'est réunie à St-Légier le 8 octobre 2014. Elle a pu s'entretenir avec les municipaux délégués Alain Bovay (Syndic); Claude Schwab (municipal), ainsi que le représentant du service communal concerné J. P. Krümmel et les représentants des entreprises mandatées M. Gostelly de Herter & Wiesmann SA ; M. Girod de TBM ing. civil.

Nous remercions ces personnes pour leur disponibilité et leurs réponses documentées et précises aux nombreuses questions des commissaires.

La commission recevra le couple Chevalley afin d'entendre leur observation quant au projet. L'assemblée décide que les représentants de la Municipalité seront présents lors de cette rencontre.

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 589'000.- pour financer les travaux d'amélioration du chemin de Chamoyron, tronçon supérieur, création d'un trottoir et remplacement de conduites souterraines.

Différentes démarches préparatoires l'ont précédé: soumission au service cantonal des routes et à l'enquête publique ainsi que l'inscription de la servitude publique de passage à pieds sur le futur trottoir.

Une observation est restée ouverte malgré les séances de conciliation et le Conseil communal devra se prononcer sur la proposition de réponse à celle-ci.

Le projet prévoit d'une part, diverses améliorations nécessaires dans les canalisations, la séparation d'eaux claires et usées, l'ajout d'une borne hydrante afin d'améliorer la D.I., la pose d'un tube de réserve, ainsi que la réfection complète du coffre de la chaussée et la pose d'un revêtement bitumineux.

D'autre part, dans le but d'améliorer la sécurité des piétons dans ce tronçon, sont prévus la construction d'un trottoir et le déplacement des candélabres. L'accès à la halte de chemin de fer sera ainsi amélioré. Une augmentation des piétons et notamment de jeunes piétons est à prévoir avec l'extension de l'établissement scolaire de Clos-Béguin et celui de Haut-Lac.

Une bande de 166 m² à 380 CHF/m² de la parcelle attenante avait été acquise par la Municipalité pour le prix total de 63'200.- (soixante-trois mille deux cents francs) en plus du montant octroyé au crédit d'étude initial afin de permettre le déplacement du chemin en amont et ainsi créer ledit trottoir tout en gardant la largeur initiale de la chaussée.

Un muret de 60 cm de hauteur sera créé afin de stabiliser le terrain. Sur ce muret viendront prendre place des éclairages publics ainsi qu'un treillis métallique afin de privatiser la parcelle.

Pour rappel, les coûts correspondants au réseau d'eau et de défense incendie bénéficient des subventions de l'ECA.

Observation de M. et Mme Chevalley

Mme et M. Chevalley nous remercient de les recevoir et précisent qu'ils viennent faire entendre leur observation et non pas une opposition. Ils réitèrent le contenu de celle-ci (résumée dans le préavis) et soulignent leur crainte d'une augmentation de la vitesse de circulation des véhicules liée à l'élargissement du chemin.

Ils remercient la commission de les avoir écoutés et prennent congé.

Après le départ des déléguées et des représentants techniques et des entreprises, la commission ouvre la discussion.

Discussion

Les discussions ont porté essentiellement sur la nécessité d'avoir une vision à moyen et long terme sur le développement de la commune et tout particulièrement de la problématique de la mobilité. Le manque d'une vision globale, pourtant urgente, est souligné.

Le débat concerne les effets du trottoir sur la sécurité et sur la vitesse de la circulation dans ce tronçon. Certains commissionnaires restent persuadés qu'un trottoir n'est pas une bonne solution pour la prévention des accidents alors que d'autres soutiennent que ce serait une amélioration du tronçon bienvenue.

La commission statue comme suit :

Le préavis est accepté à 4 voix contre 3.

Conclusion

Ainsi, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose d'adopter les conclusions de la Municipalité pour le préavis no 15/2014, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux et à signer tous les documents nécessaires;
- Autoriser la Municipalité à inscrire les servitudes publiques de passage à pied au registre foncier;
- Adopter la proposition de réponse à l'observation;

- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 589'000.-;
- Encaisser la subvention de l'ECA;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire;
- Amortir cet investissement sur 30 ans au maximum.

La présidente :



Mme Plazaola Giger

La rapporteuse :



Mme K. Morand